



## Assemblée générale

Distr. générale  
5 septembre 2003  
Français  
Original: anglais

### Cinquante-huitième session

Point 41 de l'ordre du jour provisoire\*

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire  
et des secours en cas de catastrophe fournis  
par les organismes des Nations Unies,  
y compris l'assistance économique spéciale**

## Sécurité du personnel humanitaire et protection du personnel des Nations Unies

### Rapport du Secrétaire général\*\*

#### *Résumé*

Dans sa résolution 57/155 du 16 décembre 2002, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, un rapport détaillé et actualisé sur la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de la résolution, en indiquant notamment les progrès qu'il aurait accomplis dans l'établissement des faits et des responsabilités liés à tous les incidents touchant la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, à tous les niveaux et au sein de tous les organismes du système, et en rendant compte des mesures qu'auraient prises les gouvernements et les organismes des Nations Unies pour prévenir tout incident de cette nature ou y faire face.

Le présent rapport décrit les menaces dirigées contre la sécurité du personnel des Nations Unies au cours de l'année écoulée et contient une mise à jour sur l'application des initiatives approuvées par l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session. Comme ces mesures doivent être mises en oeuvre au cours de l'exercice 2002-2003, le présent document est un rapport intermédiaire sur les mesures déjà prises et indique ce qui reste à faire.

\* A/58/150.

\*\* La présentation tardive du présent rapport est due à la difficulté d'obtenir des données précises concernant la situation des fonctionnaires des organismes, programmes et fonds des Nations Unies qui sont détenus.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 57/155 du 16 décembre 2002, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, un rapport détaillé et actualisé sur la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies, ainsi que sur l'application de la résolution, en indiquant notamment les progrès qu'il aurait accomplis dans l'établissement des faits et des responsabilités liés à tous les incidents touchant la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé au sein de tous les organismes du système, et en rendant compte des mesures qu'auraient prises les gouvernements et les organismes des Nations Unies pour prévenir tout incident de cette nature ou y faire face.

2. Le présent rapport a été établi en consultation avec les membres du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et porte sur la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003.

## II. Menaces dirigées contre le personnel des Nations Unies

3. Comme indiqué les années précédentes, la sécurité des membres du personnel des Nations Unies reste gravement menacée dans toutes les régions d'activité, surtout lorsqu'ils font l'objet de violences physiques. Depuis 1992, indépendamment des personnes décédées des suites d'une maladie ou d'accidents routiers ou aériens, 196 membres du personnel civil de l'Organisation des Nations Unies sont morts par suite d'actes malveillants, dont cinq pendant la période à l'examen, pour la plupart des Palestiniens au service de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA) (voir l'annexe I). Les soldats de la paix morts au champ d'honneur et les 18 membres du personnel civil de l'Organisation des Nations Unies qui ont perdu la vie dans des accidents aériens dus à des problèmes techniques depuis 1992 ne sont pas inclus dans ce décompte. Quant aux pertes humaines subies lors de l'attaque contre l'hôtel Canal à Bagdad le 19 août 2003, elles n'entrent pas dans la période à l'examen. On trouvera une liste récapitulative des membres du personnel qui ont péri à la suite d'actes criminels, ainsi qu'une indication de l'état d'avancement des procédures judiciaires entamées par les États Membres compétents, dans le rapport sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé (A/58/187), qui a été soumis à l'Assemblée générale en application de sa résolution 57/28.

4. Le personnel des Nations Unies est particulièrement exposé aux prises d'otages, aux enlèvements et aux violences sexuelles. Pendant l'année écoulée, 14 membres du personnel ont été victimes de sept incidents de prise d'otages ou d'enlèvement en Géorgie, au Nigéria, au Pakistan, en République démocratique du Congo et en Somalie.

5. Les voies de fait et les vols sont très fréquents et compromettent la sécurité des opérations des Nations Unies. Pendant la période considérée, 258 membres du personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont été agressés, dont 69 en Afghanistan et 30 en Israël et dans le territoire palestinien occupé, la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ayant quant à elle signalé 53 incidents de ce type. Le personnel des Nations Unies est également

fréquemment victime de harcèlement. Cent soixante-huit cas ont été recensés pendant l'année écoulée.

6. La sécurité des opérations des Nations Unies et des organisations non gouvernementales a également été affectée par plus d'une trentaine d'alertes à la bombe dans les bureaux extérieurs, qui se sont toutes révélées être de mauvaises plaisanteries. Cependant, les attaques dirigées contre les locaux et les biens des Nations Unies sur le terrain ne laissent d'être préoccupantes. Pendant la période à l'examen, quelque 270 attaques violentes ont été dirigées contre des locaux ou des convois de l'Organisation des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. Par ailleurs, on a dénombré 83 incursions dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies, la plupart n'ayant toutefois été motivées que par des protestations non violentes à caractère politique, et plus de 550 vols (matériel de bureau, véhicules officiels, cambriolages de domiciles de fonctionnaires, effets personnels). Par delà les pertes matérielles, ces vols ont un impact significatif sur la sécurité et le bien-être du personnel et sur l'intégrité des installations de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain.

7. Comme le montrent les données statistiques, les menaces dirigées contre la sécurité du personnel des Nations Unies se poursuivent à un rythme alarmant. Aisément repérables en leur qualité de représentants de la communauté internationale, les membres du personnel des Nations Unies courent le risque d'être pris pour cibles par de nombreux entités et individus. Par ailleurs, les membres du personnel des Nations Unies opèrent dans des environnements dangereux, souvent caractérisés par des taux élevés de criminalité et de chômage, et ils sont donc fréquemment attaqués dans la rue. L'augmentation du nombre d'agressions physiques, de vols, d'attaques, d'incursions, de prises d'otages et d'enlèvements signalés ces dernières années révèle une tendance préoccupante. Les membres du personnel et leur famille sont souvent traumatisés par la nature de ces attaques et le sentiment de danger dans lequel ils vivent. Les initiatives prises par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/217 du 21 décembre 2001 pour renforcer le système de gestion de la sécurité des Nations Unies sont d'autant plus importantes qu'il est nécessaire de permettre aux organisations du système des Nations Unies de mener à bien les tâches qui leur sont confiées en fonction des événements, où que ce soit et quand que ce soit.

### **C. Arrestations, détention et restrictions diverses**

8. Le nombre de personnes arrêtées, détenues ou portées disparues pour lesquelles l'Organisation des Nations Unies n'a pu exercer pleinement son droit à la protection a connu un léger déclin au cours de l'année écoulée et est passé de 39 à 34. Certaines de ces affaires remontent à très loin (1983, 1985, 1995 ou encore 1997). On trouvera à l'annexe II la liste récapitulative des membres du personnel concernés.

9. D'après les éléments d'information communiqués par l'UNRWA, au total neuf membres du personnel ont été arrêtés et placés en détention par l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza pendant la période à l'examen. Sept d'entre eux ont été par la suite relâchés. En Cisjordanie, les autorités israéliennes ont arrêté 59 membres du personnel, dont 23 étaient toujours en détention à la fin de la période considérée. Il est à déplorer que les autorités compétentes n'aient pas toujours

informé l'UNRWA en temps opportun des motifs de l'arrestation ou de la mise en détention des membres de son personnel. En conséquence, l'Office n'a pu déterminer si les circonstances lui permettaient de faire valoir son droit à l'immunité fonctionnelle.

10. Au cours de la période considérée, la communauté des Nations Unies en Israël et dans le territoire palestinien occupé a été confrontée à des difficultés et des retards considérables en raison du bouclage des voies d'accès. Les véhicules de l'Organisation des Nations Unies ont été arrêtés par les Forces de défense israéliennes aux postes de contrôle et aux barrages routiers, souvent pour des périodes prolongées. En plusieurs occasions, le personnel des Nations Unies a été agressé verbalement, voire physiquement, aux postes de contrôle. De nombreuses incursions dans les installations de l'UNRWA, tant par les Forces de défense israéliennes que par l'Autorité palestinienne, se sont par ailleurs produites, causant d'importants dégâts matériels. L'UNRWA est particulièrement préoccupé par le nombre d'incidents qui ont fait suite à des opérations des Forces de défense israéliennes dans des zones civiles densément peuplées, se soldant par un grand nombre de blessés et de morts parmi les civils, notamment quatre membres du personnel de l'UNRWA et un conseiller scolaire qui travaillait pour l'Office.

## **IV. Système de gestion de la sécurité**

### **A. Mesures prises au siège**

11. Le renforcement du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité a permis d'améliorer nettement sa capacité d'exécuter son mandat, notamment en ce qui concerne le contrôle des mesures de sécurité, l'offre de conseils et le suivi des incidents. Le Bureau a été à même de mener des missions plus variées pour aider les responsables de la sécurité à assumer les tâches qui leur sont confiées en matière de sécurité et à respecter les normes fixées.

12. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité soutient par ailleurs le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, composé essentiellement de représentants des organismes, programmes et fonds des Nations Unies. Pendant l'année écoulée, le Réseau s'est essentiellement consacré à des évaluations détaillées des résultats obtenus et à un certain nombre de projets spéciaux visant à valider et à ajuster les procédures et les pratiques suivies pour réaliser plus efficacement les initiatives et les objectifs définis par le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des différents organismes pour renforcer la sécurité du personnel. Entre autres questions, le Réseau examine actuellement les moyens d'améliorer la formation en matière de sécurité, l'application des Normes minimales de sécurité opérationnelle sur le terrain, la sécurité aérienne [en étroite collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)], la compatibilité des communications sur le terrain (sur proposition du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et du PAM) et les problèmes de sécurité propres aux femmes [avec la participation du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du PAM et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)]. Il étudie également les moyens de valider périodiquement les phases du plan de sécurité pour tenir compte de l'évolution de la situation en ce qui concerne les menaces ou les risques existants.

13. Dans le cadre de la politique de définition des responsabilités au sein du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, le Bureau du Coordonnateur a accompli huit missions d'observation et d'inspection pendant l'année écoulée pour aider tous les membres du personnel concernés à s'acquitter de leurs responsabilités. Ces missions se sont succédées à un rythme plus rapide à partir du mois de novembre 2002, après l'arrivée de la totalité des renforts prévus en provenance du Siège. Vingt-deux nouvelles missions d'observation et d'inspection doivent être menées avant le 31 décembre 2003. Ces inspections permettent de mieux faire comprendre l'importance des Normes minimales de sécurité opérationnelle aux membres du personnel dans les lieux d'affectation hors Siège.

14. Pendant l'année écoulée, le Bureau du Coordonnateur a accompli des missions d'évaluation de la sécurité dans huit pays, entrepris huit missions d'appui sur le terrain (avec le déploiement dans le pays de huit officiers de sécurité supplémentaires en Iraq à l'occasion du retour du personnel international de l'Organisation des Nations Unies) et effectué une mission d'enquête. Le Bureau du Coordonnateur a aidé les responsables de la sécurité à gérer sept prises d'otages, deux d'entre elles ayant requis le déploiement sur le terrain de négociateurs expérimentés du Bureau. Par ailleurs, le Bureau du Coordonnateur a organisé avec le Département des opérations de maintien de la paix un atelier conjoint sur le développement de consignes permanentes de sécurité à l'intention des missions de maintien de la paix.

15. Dans le cadre des efforts déployés pour améliorer la collecte et l'analyse de données sur les incidents dont sont victimes les membres du personnel des Nations Unies, on a entrepris de créer un système informatique de circulation de l'information, dont le développement est bien avancé. Le système de notification des incidents de l'Organisation des Nations Unies, dont l'objectif est de permettre un échange direct de données et d'informations entre le Bureau du Coordonnateur, les sièges des organismes et programmes des Nations Unies et les bureaux extérieurs, devrait être opérationnel en mai 2004.

16. Dans un effort de cohérence pour ce qui est de la communication des informations sur la sécurité à tous les membres du personnel du système des Nations Unies, le Bureau du Coordonnateur a ouvert en mai 2003 un intranet et un extranet, sur lesquels sont affichés les coordonnées de tous les membres du personnel, la dernière version des consignes de sécurité à l'intention des voyageurs, des renseignements sur l'assurance contre les actes de malveillance, des conseils sur le programme et la trousse de traitement préventif en cas d'exposition au sida, le CD-ROM de formation intitulé « Notions de base de sécurité sur le terrain : protection, santé et bien-être des fonctionnaires », consultable en français ou en anglais, et le guide intitulé « La sécurité hors Siège », proposé dans les six langues officielles des Nations Unies.

17. Le Bureau du Coordonnateur ouvre systématiquement des enquêtes lorsque des membres du personnel civil des Nations Unies trouvent la mort ou sont grièvement blessés dans des circonstances suspectes ou par suite d'actes malveillants, sauf s'il s'agit de personnel des missions de maintien de la paix. Pendant la période à l'examen, une seule enquête de ce type a dû être ouverte. Les résultats obtenus sont systématiquement transmis aux États Membres concernés pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités en ce qui concerne la sécurité du personnel des Nations Unies.

## B. Mesures prises sur le terrain

18. Pendant la période considérée, les organismes et les programmes des Nations Unies ainsi que le Bureau du Coordonnateur se sont efforcés de recruter, de former et de déployer des coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain et des agents de sécurité, l'accent étant mis sur les pays et les régions où la sécurité du personnel des Nations Unies est le plus menacée. À l'heure actuelle, 114 coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain (dont 14 postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires) et 200 agents locaux auxiliaires sont déployés dans le monde entier pour aider les 150 responsables de la sécurité et les équipes chargées de la sécurité des hauts représentants des organismes et programmes des Nations Unies, qui ont eux aussi envoyé sur le terrain un nombre équivalent d'agents de sécurité. Très qualifiés, ces agents évaluent continuellement les menaces et les risques existants et organisent des exposés sur les questions de sécurité et des sessions de formation qui permettent au personnel de mieux comprendre les problèmes de sécurité et de s'y préparer. Étant donné le caractère limité des effectifs, certains coordonnateurs des mesures de sécurité sur le terrain sont responsables de plusieurs lieux d'affectation dans une région donnée.

19. Afin d'assurer la cohérence du recrutement pour l'ensemble du système de gestion de la sécurité sur le terrain, les organismes et programmes des Nations Unies, ainsi que le Département des opérations de maintien de la paix, ont demandé au Bureau du Coordonnateur de les aider à examiner les quelque 300 candidatures reçues pour des postes dans le secteur de la sécurité. Lors de sa réunion, à Vienne, en juillet 2003, le Groupe de travail chargé de la sécurité du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a par ailleurs demandé au Bureau du Coordonnateur de continuer de tenir la liste des candidats qualifiés au poste d'agent de sécurité sur le terrain et d'examiner la possibilité de mettre au point, au moyen des ressources émanant des donateurs, une méthode plus fiable d'évaluation des compétences dans le cadre des processus de recrutement et de sélection.

20. Compte tenu du caractère subit et souvent imprévisible des crises, il est toujours difficile de répondre aux nouveaux besoins en matière de sécurité sur le terrain dans les limites du budget ordinaire. En étroite consultation avec les organismes et les programmes des Nations Unies et les responsables désignés, le Bureau du Coordonnateur détermine où et comment utiliser le plus efficacement possible les contributions extrabudgétaires versées au Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité des fonctionnaires du système des Nations Unies.

21. Pendant l'année écoulée, le Fonds d'affectation spéciale a servi au financement d'activités de formation et a permis à l'Organisation des Nations Unies de mieux répondre aux besoins en matière de sécurité en cas d'aggravation soudaine des risques. Récemment, un centre d'information sur les opérations de sécurité des Nations Unies a été ouvert en Iraq et des agents de sécurité supplémentaires ont été engagés pour des périodes de courte durée et déployés sur le terrain (cette initiative concerne également l'achat d'équipements de communication et de véhicules et les mesures d'appui connexes à l'échelon local). Il est fort possible que des mesures d'urgence imprévues s'imposent dans d'autres pays, a priori à titre temporaire.

22. Il peut s'avérer nécessaire d'évacuer le personnel des Nations Unies du jour au lendemain, comme ce fut le cas aux mois de juin et juillet derniers au Libéria, ce qui

a permis de tester l'efficacité des arrangements existants et d'identifier leurs failles. On a donc entrepris d'améliorer les dispositifs de sécurité et d'évacuation en place, notamment à travers la conclusion d'accords avec les autorités nationales concernant l'utilisation des ressources civiles et militaires en cas d'évacuation du personnel des Nations Unies.

23. Au 31 juillet 2003, les pays suivants avaient versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale, pour un montant total de 1,27 million de dollars : États-Unis d'Amérique (303 000 dollars), Monaco (10 000 dollars), Pays-Bas (495 000 dollars), Pologne (10 000 dollars) et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (449 000 dollars).

24. Outre les contributions directes au Fonds d'affectation spéciale susmentionnées, les États Membres suivants ont octroyé des fonds supplémentaires, pour un montant total de 4 millions de dollars, au titre de la procédure d'appel global des Nations Unies : Canada (980 000 dollars), Pays-Bas (919 000 dollars), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (1 436 000 dollars) et Suède (703 000 dollars). Une partie des fonds obtenus a été utilisée pour déployer des agents de sécurité supplémentaires sur le terrain afin de remplir les normes minimales de sécurité opérationnelle. En coordination avec ses partenaires d'exécution, le Bureau du Coordonnateur s'efforce de faire en sorte que ces fonds soient utilisés promptement.

## V. Responsabilité

25. Le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session, un rapport intitulé « Mesures de sécurité interinstitutions : organisation générale des responsabilités dans le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies sur le terrain » (A/57/365), conformément à la demande faite par l'Assemblée à la section VIII de sa résolution 56/255 du 24 décembre 2001. Le document, qui a été élaboré par un groupe de travail du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et adopté par le Conseil des chefs de secrétariat, dresse la liste de tous les protagonistes participant au système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, en précisant les responsabilités de chacun, et définit un certain nombre de mécanismes garantissant la responsabilisation.

26. Le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité a ensuite encouragé toutes les parties concernées à faire en sorte que les rôles et responsabilités établis dans le cadre de responsabilité soient énoncés dans les définitions d'emploi, dans les cadres de référence et dans les évaluations professionnelles. La plupart des organismes et programmes des Nations Unies ont établi leur propre énoncé des principes à appliquer en matière de sécurité à partir de l'énoncé type figurant dans le cadre de responsabilité. Ces principes sont actuellement présentés, selon les besoins, par les organismes à leurs organes directeurs. Le Réseau a également examiné et adopté une liste récapitulative commune à utiliser par le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité lors des visites de vérification de ses représentants, ainsi que pour l'établissement des rapports correspondants.

27. Il sera mis la dernière main à une circulaire du Secrétaire général définissant les fonctions, la structure et l'organisation du Bureau du Coordonnateur des Nations

Unies pour les questions de sécurité (voir *ibid.*, par. 6), en consultation avec toutes les parties intéressées, notamment le Département des opérations de maintien de la paix.

## **VI. Normes minimales de sécurité opérationnelle**

28. Au cours de l'année écoulée, les organismes et programmes des Nations Unies, en coopération avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et les fonctionnaires habilités, ont poursuivi leur action visant à faire baisser le niveau de risque auquel sont exposés les membres du personnel des Nations Unies. Insister sur la mise en place des normes minimales de sécurité opérationnelles – qui sont des normes vérifiables en matière de planification de la sécurité, de formation, de télécommunications et d'équipement adaptés aux menaces et risques recensés – a permis d'améliorer la rapidité d'intervention, de renforcer la vigilance, d'accroître la responsabilisation et de réduire les risques courus par les fonctionnaires des Nations Unies dans le monde. Sur les 150 lieux d'affectation existants, 90 % déclarent aujourd'hui respecter entièrement ou partiellement ces normes.

29. Certains organismes et programmes des Nations Unies étaient mieux préparés que d'autres à l'instauration des normes minimales de sécurité opérationnelle, et certains ont encore besoin d'un délai supplémentaire pour mobiliser les ressources nécessaires à la pleine application des normes. Le Bureau du Coordonnateur et les fonctionnaires habilités continueront de travailler en étroite coopération avec les organismes et programmes qui ont des difficultés pour faire en sorte de lever au plus tôt les derniers obstacles.

30. En vue de favoriser l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle, le Bureau du Coordonnateur a mené huit missions officielles de vérification depuis janvier 2003, et 22 autres visites sont prévues d'ici à la fin de l'année. Ces missions sont évaluées très précisément par le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et les organismes et programmes des Nations Unies concernés, et elles ont bénéficié d'une coopération totale et spontanée de la part des fonctionnaires habilités présents sur le terrain et de la part de leurs collègues.

31. Dans certains pays, l'application des normes minimales continue d'être entravée par le manque de matériel de télécommunications dû au fait que les autorités gouvernementales ne procèdent pas au dédouanement à l'importation, ce qui pose un sérieux problème pour la santé et la sécurité des membres du personnel.

## **VII. Programmes de formation en matière de sécurité**

32. L'an passé, pour que l'ensemble du personnel de sécurité ait bien reçu toutes les instructions voulues avant son déploiement, tous les nouveaux responsables de la sécurité des services extérieurs qui ont été recrutés ont suivi une session d'orientation et de formation de trois jours. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité a également organisé 12 sessions de formation à l'intention de certains cadres et membres des équipes de gestion de la sécurité. D'ici au 31 décembre 2003, 40 autres lieux d'affectation devraient

bénéficier de la même formation. Deux ateliers régionaux ont été organisés, au cours desquels les responsables de la sécurité ont reçu une formation continue et de recyclage et ont pu échanger des informations sur les risques, les menaces et les nouvelles techniques. Deux autres ateliers régionaux doivent se tenir d'ici au 1er novembre 2003.

33. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité continue d'assurer les services nécessaires pour les organismes et programmes des Nations Unies, ainsi que pour les autres départements et bureaux du Secrétariat, en organisant la formation sur la sécurité, ou en y participant. Au cours de la période à l'examen, 10 programmes de formation analogues ont été exécutés, avec la participation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, des Volontaires des Nations Unies, de l'Organisation mondiale de la santé et de l'École des cadres du système des Nations Unies. En novembre 2002, le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité a pris part à un atelier de coordonnateurs des opérations humanitaires, parrainé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

34. Une initiative mise au point par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, visant à assurer une formation sur les questions de sécurité au personnel humanitaire qui travaille dans les zones à risque élevé, a été menée l'an passé. Les séminaires de formation de formateurs correspondants ont été organisés à Nairobi en juin 2003.

35. Une action commune se poursuit pour sensibiliser directement tous les membres du personnel des Nations Unies aux problèmes de sécurité. Un cours interactif sur CD-ROM sur le thème : Principes élémentaires de sécurité sur le terrain : sécurité, santé et bien-être du personnel, a été mis au point dans le cadre d'une initiative commune du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organismes et programmes des Nations Unies. Environ 6 000 exemplaires ont été distribués en anglais et en français aux différents organismes, programmes et fonds des Nations Unies, qui sont chargés de les redistribuer aux membres de leur personnel. Ce CD-ROM a également été installé sur les sites Web intranet et extranet du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, ce qui permet aux membres du personnel ayant accès à un ordinateur de suivre la formation de chez eux ou depuis leur bureau. Grâce à une contribution du Gouvernement japonais au Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité du personnel du système des Nations Unies, les versions arabe et espagnole du CD-ROM sont en cours de production et devraient être disponibles d'ici à la fin de 2003. Les membres du personnel qui ont déjà utilisé le CD-ROM se sont déclarés très satisfaits.

36. En réponse à une nouvelle proposition du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité, un deuxième CD-ROM de formation sur le renforcement des qualifications avancées en matière de sécurité du personnel affecté aux zones reculées est en cours d'élaboration. Ce programme contiendra des cours intensifs sur les thèmes suivants : transmissions, premiers secours, approche des relations avec les forces armées ou les milices et avec les enfants soldats, et autres sujets pertinents.

## VIII. Gestion du stress

37. Le bien-être psychosocial des fonctionnaires sur le terrain demeure une question prépondérante dans toutes les composantes du système de gestion de la sécurité. On privilégie actuellement une double approche qui conjugue la formation sur la prévention et le traitement apaisant. En réponse aux questions pratiques soulevées sur le terrain, le programme de gestion du stress a été élargi l'an dernier, de façon à englober diverses questions importantes aux yeux du personnel, notamment les suivantes : gestion de la colère, règlement des conflits, encadrement, pertes humaines et accidents, aptitudes à communiquer et problèmes de toxicomanie. Le Groupe des activités de conseil pour la gestion du stress du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité élabore actuellement un questionnaire d'évaluation des besoins qui lui permettra de déterminer les attentes les plus courantes du personnel sur le terrain et d'y répondre plus systématiquement. Parallèlement, on élabore une procédure d'évaluation du suivi visant à déterminer l'efficacité et la pertinence des programmes exécutés par le Groupe des activités de conseil pour la gestion du stress, ainsi que l'adéquation des services qu'il offre.

38. Le conseil au personnel et la gestion du stress consécutif à un incident traumatisant appellent une réponse rapide, une action concertée et une bonne communication entre les différents organismes. Pour y parvenir, trois professionnels de santé mentale ont été recrutés au cours des 12 derniers mois pour renforcer le Groupe. Le nombre total de conseillers disponibles est donc aujourd'hui de quatre, ce qui permet au Groupe d'être pleinement opérationnel.

39. Le Groupe travaille en étroite coopération avec les conseillers du personnel affectés aux missions de maintien de la paix et aux organismes et programmes des Nations Unies, notamment au HCR, au PAM et à l'UNICEF. Le Groupe s'occupe de toutes les questions liées à la santé mentale et intervient lorsqu'un incident traumatisant survient dans l'un des organismes des Nations Unies. L'augmentation du nombre de conseillers auxquels les fonctionnaires peuvent faire appel leur garantit une approche plus professionnelle et plus complète de la gestion du stress traumatique, et une réponse globale à leurs besoins. Étant donné le rôle de premier plan que joue le programme de gestion du stress pour la santé, la productivité et le moral du personnel sur le terrain, dont une grande partie est exposée à de fortes pressions et à de grands risques, son adéquation fera l'objet d'une vérification continue.

## IX. Collaboration entre les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales en matière de sécurité

40. Tout au long de l'année écoulée, la coopération entre les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les organisations intergouvernementales en matière de gestion de la sécurité s'est considérablement renforcée. Le 19 août 2002, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité a publié un ensemble de directives intitulé « Collaboration en matière de sécurité entre les organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales », qui vise à intensifier les échanges, à mieux partager les

ressources, à renforcer les capacités de formation et à promouvoir les intérêts communs en matière de sécurité et les règles communes pour les organismes, programmes et fonds des Nations Unies qui travaillent avec des organisations non gouvernementales et intergouvernementales. Depuis que ces directives ont été diffusées, les équipes de gestion de la sécurité ont davantage pris conscience de la nécessité de coopérer plus étroitement avec les organisations non gouvernementales et intergouvernementales sur leur lieu d'affectation. Au cours de la période considérée, le niveau de coopération, de soutien et d'échange entre les responsables de la sécurité sur le terrain et les organisations tant non gouvernementales qu'intergouvernementales s'est considérablement amélioré. En Iraq, par exemple, le Centre des opérations d'information en matière de sécurité fournit des informations récentes sur la sécurité et prodigue des conseils à l'ensemble des organisations non gouvernementales présentes dans le pays. Les membres des organisations non gouvernementales rencontrent régulièrement des représentants des services de sécurité et des responsables de la sécurité sur le terrain, et assistent à des séances de formation visant à les sensibiliser aux problèmes de sécurité ainsi qu'à des séances d'information dans divers autres pays. Ces activités campent véritablement la sécurité comme une composante à part entière des programmes des organisations non gouvernementales, et limitent les risques et menaces auxquels ces organisations sont confrontées.

## **X. Observations et recommandations**

**41. S'il est vrai que de nombreux facteurs échappant à tout contrôle de l'Organisation continueront d'influer sur le niveau des risques et des menaces auxquels est exposé le personnel des Nations Unies, la diminution sensible du nombre d'accidents mortels au cours des dernières années laisse espérer que les efforts déployés actuellement pour renforcer le système de gestion de la sécurité sont sur la bonne voie. Pour réduire davantage les risques, il faut continuer de privilégier la mise en oeuvre des normes minimales de sécurité opérationnelle et élargir le nombre de bénéficiaires de la formation sur la sécurité et la gestion du stress.**

**42. Malgré tous les efforts déployés par l'ONU, il arrive que, dans certains cas, l'Organisation subisse des déconvenues. Dans certains pays, par exemple, les organisations internationales continuent de se heurter à des difficultés pour obtenir l'autorisation d'importer du matériel de transmission. Il s'agit là d'un sérieux problème qui met en péril la santé et la sécurité des fonctionnaires, et le Secrétaire général appelle tous les États Membres ayant imposé de telles restrictions à les lever immédiatement dans l'intérêt de la sécurité du personnel.**

**43. La gestion préventive des risques demeure l'un des moyens les plus efficaces de protéger le personnel. Grâce à la formation qu'ils ont suivie en matière de sécurité et de gestion du stress, les fonctionnaires sont mieux informés et plus conscients des questions de sécurité, et peuvent ainsi s'acquitter plus aisément de leur mandat dans des environnements dangereux. À cette fin, le Secrétaire général réitère son appel à tous les États Membres pour qu'ils versent des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité des fonctionnaires des Nations Unies, en vue d'assurer la**

poursuite des programmes de formation en matière de sécurité et de gestion du stress.

44. Si le personnel est indéniablement mieux préparé à faire face à l'insécurité qui accompagne la souffrance humaine, le nombre d'incidents compromettant la sécurité des membres du personnel et les coûts y afférents demeurent beaucoup trop élevés. Outre le traumatisme considérable bien souvent subi par les membres du personnel des Nations Unies à la suite d'incidents de ce genre, ce sont les populations les plus vulnérables des régions concernées qui paient le plus lourd tribut avec la réduction, voire dans les pires des cas le retrait des effectifs des Nations Unies sur place. Le Secrétaire général continuera donc d'étudier tous les moyens possibles d'améliorer l'efficacité du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, en s'efforçant tout particulièrement de déceler et de combler les lacunes existantes, et veillera à ce que les politiques, les procédures et la répartition des ressources concordent avec les risques et les menaces qui, par essence, sont imprévisibles, frappent sans discrimination et sont en constante évolution.

45. Alors qu'au 30 juin 2003, le nombre de décès de fonctionnaires civils des Nations Unies à la suite d'actes mal intentionnés était de 196, seulement 24 auteurs des attaques ont été appréhendés. Le Secrétaire général déplore le peu d'empressement si souvent manifesté à fournir en temps voulu l'information utile en cas d'arrestation ou de détention d'un membre du personnel des Nations Unies recruté localement, et que si peu de pays aient véritablement enquêté sur les attaques ou menaces portées contre les fonctionnaires internationaux, le personnel recruté localement et le personnel associé, ou qu'ils n'aient pas véritablement veillé à ce que les auteurs répondent de leurs actes au regard du droit international et du droit interne. L'Organisation continuera, certes, de chercher à améliorer le système de gestion de la sécurité pour le bien de son personnel, mais il ne faut pas oublier que c'est aux gouvernements hôtes qu'incombe la responsabilité première de la sécurité du personnel des Nations Unies et des organismes humanitaires.

46. Au paragraphe 25 de sa résolution 57/155, l'Assemblée générale a constaté qu'il fallait, au Siège comme sur le terrain, disposer d'un système renforcé et uniformisé de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies, et elle a prié ces derniers, ainsi que les États Membres, de prendre toutes les mesures voulues à cette fin. Le Secrétaire général informe l'Assemblée générale qu'une évaluation de toutes les composantes du système de gestion de la sécurité des Nations Unies a été entreprise. Les résultats de cette évaluation sont actuellement à l'examen, et feront l'objet d'un rapport distinct qui sera présenté en temps utile.

## Annexe I

**Liste des membres du personnel civil décédés pendant  
la période à l'examen (1er juillet 2002-30 juin 2003)**

<i>Nom</i>	<i>Nationalité/organisme</i>	<i>Date/lieu de l'incident</i>	<i>Cause</i>	<i>Action en justice</i>
Hook, Iain	Royaume-Uni/UNRWA (consultant auprès du Ministère du développement international)	22 novembre 2002/ camp de Djénine, Cisjordanie	Tué par balle	Non
Al-Tahrawi, Osama Hasan	Palestine /UNRWA	6 décembre 2002/ camp de Bureij, bande de Gaza	Explosion	Non
Qandil, Ahlam Rizig	Palestine /UNRWA	6 décembre 2002/ camp de Bureij, bande de Gaza	Tuée par balle	Non
Asleibi, Majed Hussein	Palestine /UNRWA	7 février 2003/camp de réfugiés de Khan Younis	Explosion	Non
Nzelenga, Prosper	République démocratique du Congo/PNUD	6 juin 2003/Kinshasa	Tué par balle	Non

## Annexe II

**Liste récapitulative des fonctionnaires arrêtés, détenus  
ou portés disparus, à l'égard desquels l'ONU et les  
institutions spécialisées et organismes apparentés n'ont pu  
exercer pleinement leur droit de protection (31 mai 2003)**

<i>Nom</i>	<i>Organisation</i>	<i>Lieu et date de l'incident</i>
Ahman, Mahmoud Hussein	UNRWA	Porté disparu au Liban depuis le 22 mars 1983; serait détenu par une milice ou par des éléments inconnus.
Collet, Alec	UNRWA	Détenu au Liban par une milice ou par des éléments inconnus depuis le 25 mars 1985.
Rukindo, Fulgence	Opération pour les droits de l'homme au Rwanda	Détenu à Kibuyu (Rwanda) depuis le 17 juin 1995.
Sibomana, J. Baptiste	Opération pour les droits de l'homme au Rwanda	Détenu au Rwanda depuis mars 1997.
Salamer Al Jundi, Khaled	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 22 juin 2001.
Nyamoya, Gertrude	OMS	Détenue à Bujumbura depuis le 21 décembre 2001.
Abed El-Ahmar, Nidal	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 10 janvier 2002.
Ghabax, Jamal	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 8 février 2002.
Atallah, Azzem	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 13 avril 2002.
Busbkar, Shadi Fawzi	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 13 avril 2002.
Badee, Khalil	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 16 mai 2002.
Jawabreh, Rami	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 28 mai 2002.
Diatsuka, Isabelle Masika	OMS	Détenue à Kigali, puis transférée à Bukavu (République démocratique du Congo) depuis le 17 juin 2002.
Ighbariyeh, Mohammad	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 19 juin 2002.
Khaled, Rida	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 3 août 2002.

<i>Nom</i>	<i>Organisation</i>	<i>Lieu et date de l'incident</i>
Atallah, Nahed	UNRWA	Détenue dans la bande de Gaza depuis le 14 août 2002.
Hashhash, Ibraim	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 3 septembre 2002.
Latifah, Mohammad Abu	UNRWA	Détenue en Cisjordanie depuis le 23 septembre 2002.
Zahran, Raed	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 25 septembre 2002.
Daoud, Nidal	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 25 septembre 2002.
Ataya, Ammer	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 3 octobre 2002
Aqel, Ziyad	UNRWA	Détenu dans la bande de Gaza depuis le 9 octobre 2002.
Rabee, Iyad	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 10 octobre 2002.
Itwel, Mohammad	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 13 novembre 2002.
Raei, Aref Al	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 20 novembre 2002.
Joudah, Emad	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 22 novembre 2002.
Khatib, Mohammad Al	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 28 janvier 2003.
Fayyad, Ibrahim	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 17 février 2003
Hroub, Maher Al	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 24 mars 2003.
Weres, Tsfalem	HCR	Détenu à Asmara depuis le 4 avril 2003.
El-Qeeq, Mansour	UNRWA	Détenu dans la bande de Gaza depuis le 11 avril 2003.
Tawil, Islam Reyad	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 29 avril 2003.
Abdulkadir, Amir	HCR	Détenu à Tesseney (Érythrée) depuis le 16 mai 2003.
Al Wehaidi, Ammar	UNRWA	Détenu en Cisjordanie depuis le 10 juin 2003.